



RCS : NANCY

Code greffe : 5402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANCY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 00158

Numéro SIREN : 818 404 477

Nom ou dénomination : A.M.C.R

Ce dépôt a été enregistré le 09/10/2017 sous le numéro de dépôt 5049

Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANCY

RUE DU GENERAL FABVIER - BP 30 108
54003 NANCY CEDEX
TEL 03 83 40 69 60 (STANDARD)

RECEPISSE DE DEPOT

C R C CONTENTIEUX REDACTION CONSEIL

9 rue Gambetta
BP 161
88105 ST DIE DES VOSGES CEDEX

V/REF : 16.0048.OG
N/REF : 2016 B 158 / 2017-A-5049

Le greffier du tribunal de commerce de Nancy certifie qu'il a reçu le 09/10/2017, les actes suivants :

Décision(s) des associés en date du 30/06/2017
- Nomination(s) de commissaire(s) aux comptes

Concernant la société

A.M.C.R
Société par actions simplifiée
293 rue Charles Baudelaire
54770 Dommartin-sous-Amance

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2017-A-5049 le 09/10/2017

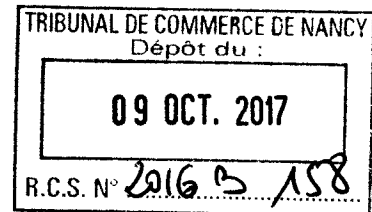
R.C.S. NANCY 818 404 477 (2016 B 158)

Fait à NANCY le 09/10/2017,
LE GREFFIER ASSOCIE



A.M.C.R
Société par Actions Simplifiée au capital de 5.000 €
Siège Social : 293, Rue Charles BAUDELAIRE
54770 DOMMARTIN S/ AMANCE
RCS NANCY 818 404 477

DECISIONS DES ASSOCIES
DU 30 JUIN 2017



Les soussignés :

1. Monsieur Cyril ROLLINGER
Demeurant 245, Rue Charles BAUDELAIRE
54770 DOMMARTIN S/ AMANCE

2. Madame Aude MELLARD née ROLLINGER
Demeurant 293, Rue Charles BAUDELAIRE
54770 DOMMARTIN S/ AMANCE

Après avoir exposé :

1/ Qu'ils sont les seuls actionnaires de la Société par Actions Simplifiée dénommée A.M.C.R dont le siège social est à DOMMARTIN S/ AMANCE (54770), 293 Rue Charles Baudelaire immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANCY, sous le numéro 818 404 477 et dont le capital de 5.000,00 € est divisé en 500 actions réparties ainsi qu'il suit :

1/ Monsieur Cyril ROLLINGER	225 actions
2/ Madame Aude MELLARD née ROLLINGER	275 actions
Soit au total 500 actions	

2/ Que l'article 27 des statuts de la société prévoit que les décisions collectives peuvent s'exprimer dans un acte sous seing privé signé par tous les associés.

CR AM

Reconnaissant que le Président de la SAS les a régulièrement invités à prendre les décisions qui suivent par voie d'unanimité dans un acte, qu'à cette fin ils ont eu en leur possession et ont pu prendre connaissance de tous les documents nécessaires à leur bonne information, le tout conformément aux statuts.

Décident à l'unanimité ce qui suit :

- D'approuver le rapport de gestion, ainsi que le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31/12/2016 tels qu'ils sont présentés dans le rapport du président et qui font apparaître, pour ledit exercice, un bénéfice de 3 284 €.
- D'approuver les opérations traduites par ces comptes et accomplies par le président au cours de l'exercice écoulé.
- De donner quitus entier au président de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.
- D'affecter le bénéfice de l'exercice de la manière :

Bénéfice de l'exercice	3 284 €
------------------------	---------

A la réserve légale	500 €
---------------------	-------

Le solde soit 2 784 euros, en totalité au compte « autres réserves » qui s'élève à la somme de 2 784 €.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société s'élèvent à la somme de 8 284 €.

Pour se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, nous vous indiquons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

- De désigner un Commissaire aux comptes
- Autorisations à donner au Président

PREMIERE DECISION

Les associés, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la présidence approuvent les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2016, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, ils donnent à la présidence quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME DECISION

Les associés approuvent la proposition de la présidence et décide d'affecter le bénéfice de 3 284 € de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	3 284 €
A la réserve légale	500 €

Le solde soit 2 784 euros, en totalité au compte « autres réserves » qui s'élève à la somme de 2 784 €.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société s'élèvent à la somme de 8 284 €.

Pour se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, nous vous indiquons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

TROISIEME DECISION

Les associés prennent acte qu'aucune convention visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIEME DECISION

Les associés, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, désignent, pour une durée de six exercices expirant à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

- **Le Cabinet BATT AUDIT** sis 25 rue du Bois de la Champelle - 54500 VANDOEUVRE LES NANCY, en qualité de Commissaire aux comptes.

Le Commissaire aux comptes a fait savoir par avance qu'il acceptait ces fonctions et n'était frappé d'aucune mesure ou incompatibilité susceptible de lui en interdire l'exercice.

CINQUIEME DECISION

Les associés autorisent Madame Aude MELLARD, ès-qualité à procéder au remboursement du crédit vendeur consenti au profit de notre Société aux termes d'un acte sous seing privé en date du 26/05/2016 et ce à hauteur de 20 000 euros.

SIXIEME DECISION

Les associés donnent tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte sera consigné sur le registre des délibérations d'actionnaires, tenu au siège social.

Monsieur Cyril ROLLINGER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Rollinger', written over a horizontal line.

Madame Aude MELLARD née ROLLINGER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. Mellard', written over a horizontal line.